

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4938

présenté par

M. Sermier, Mme Bouchet Bellecourt, M. Thiériot, Mme Audibert, Mme Boëlle, M. Cherpion, M. Jean-Pierre Vigier, M. Schellenberger, M. de Ganay, M. Jean-Claude Bouchet, M. Hetzel, M. Parigi, Mme Corneloup, M. Dive, M. Reiss, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reda, Mme Trastour-Isnart, M. Herbillon et M. Bazin

AVANT L'ARTICLE 25

L'intitulé du titre III est complété par les mots :

« et transiter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier les discussions à venir.

Invisibiliser le rôle des transporteurs de marchandises est caractéristique d'un certain cynisme en matière environnemental.

La logistique est fondamentale dans la réponse à apporter dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Des articles aborderont d'ailleurs ce sujet, d'où la nécessité de rendre visible ici ceux qui font un travail incroyable pour qu'au matin, les français puissent trouver les produits qu'ils souhaitent, où qu'ils soient.